



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 22 JUIN 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-deux juin à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 17
Pouvoirs : 6
Absents : 6

Date de la convocation : 15 juin 2021

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, GOHIER Monique, BARREAULT Mireille, BEUGIN Valérie, GOLA Odile, CROC Bertrand, VERDUZIER Kévin, SULLI Bruno, ROBIN Nadia, DEBIAIS Viviane, ROYER Freddy, POISSON Jean-François.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

DESIRE Valérie représentée par L BARBOTTIN
DUFFAULT Laurent représenté par T DUFFAULT
CHAPUT Sabrina représentée par O GOLA
DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD
MASSONNEAU Bruno représenté par F ROYER
PIAULET Christine représentée par B SULLI

ABSENTS : MUSCAT Yvette, DESIRE Thierry, CHAPUT Clément, GABIGNON Christophe, BEUNEL Philippe, LECOQ Monique

Secrétaire de séance : Lydie BARBOTTIN

DELIBÉRATION N° 125

Rapporteur : Jean-Romuald MINEREAU

OBJET : SUBVENTIONS 2021 AUX ASSOCIATIONS - NOUVELLE ATTRIBUTION

Lors du vote du budget primitif 2021 de la Commune, une somme de 160 000 € a été inscrite pour les subventions aux associations.

Au vu de la **demande déposée par l'association Orphan Cats**, il est proposé d'accorder une subvention pour un montant de **1 500 €** conformément au tableau présenté.
Cette association intervient sur la commune pour limiter la prolifération des chats errants.

Avec ce nouveau versement, le montant pour les subventions restant au budget s'élève à 43 441 €

VU la demande de subvention annuelle déposée par l'association,

Considérant qu'une somme de 160 000 euros a été inscrite au budget primitif 2021 de la Commune, Article 6574,

VU le tableau présenté,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

-décide d'attribuer une subvention de 1 500€ à l'association Orphan Cats ;

-charge M le Maire des démarches nécessaires à cet effet.

VOTE**POUR : 16****CONTRE : 7**

de F ROYER, N ROBIN, V DEBIAIS, B
SULLI, JF POISSON
et de B MASSONNEAU et C PIAULET
par pouvoir

Publication en mairie le :

Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier,
sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet
acte,
le

